

Fuite d'un détenu

Démission de la direction de l'Etablissement d'exécution des peines de Bellevue à Gorgier

Le chef du DJSF est soulagé d'apprendre que le fugitif de Bellevue a pu être interpellé ce matin par la police cantonale vaudoise aux Rasses. Il se félicite de savoir cette personne reconnue dangereuse à nouveau privée de liberté – comme cela aurait dû toujours être le cas. Il adresse ses vifs remerciements aux policiers engagés intensément ces derniers jours.

Depuis la fuite de ce détenu de l'Etablissement d'exécution des peines de Bellevue (EEPB), à Gorgier, lors d'une sortie accompagnée lundi dernier, le chef du DJSF a rassemblé les éléments immédiatement disponibles pour essayer de comprendre pourquoi une telle mesure lui avait été accordée. Privilégiant dans l'immédiat l'examen du comportement de ses collaborateurs et les faits résultant d'échanges de courriers, le chef du DJSF a constaté que la direction de l'EEPB n'avait pas pris la mesure des risques présentés par ce détenu, en particulier ces dernières semaines et ce, malgré les observations, mises en garde et injonctions de la direction du Service pénitentiaire, du Service de probation et des intervenants médicaux.

De plus, il apparaît que la direction de l'EEPB n'a pas observé les règles de sécurité exigées par l'encadrement d'un tel détenu. Dans ces conditions et à la demande du chef du DJSF, MM. Raphael DUBOIS, directeur de l'EEPB, et Didier LEUBA, directeur adjoint de l'EEPB, ont présenté leur démission et sont libérés avec effet immédiat de toutes leurs fonctions.

En attendant la désignation de leurs successeurs, l'intérim sera assumé en collaboration avec Mme Valérie GIANOLI, cheffe du Service pénitentiaire, par M. Olivier ROGIVUE, directeur de l'Etablissement de détention de la Promenade à La Chaux-de-Fonds.

De nombreuses questions restent encore ouvertes. Il appartiendra à l'enquête administrative d'y répondre. Le chef du DJSF souhaite éclaircir absolument toutes les circonstances qui ont conduit à un tel événement. A cette fin, il proposera au Conseil d'Etat de la confier à M Claude ROUILLER, ancien juge fédéral. Il se réjouit que cette volonté soit partagée par les autorités bernoises.

Pour contact :

M. Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, tél. 032 889 64 00.

Mme Valérie Gianoli, cheffe du Service pénitentiaire tél. 032 889 61 30.

Neuchâtel, le 1er juillet 2011